

# AVIS PUBLIC



## ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS RCA 107 et RCA 109

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement d'Anjou, lors de sa séance du 9 septembre 2014, a adopté les règlements RCA 107 et RCA 109, ci-après décrits. Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

- RCA 107, Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou
- RCA 109, Règlement relatif à la carte de citoyen et à la carte de bibliothèque de l'arrondissement d'Anjou

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 16 septembre 2014.

Suzanne Barrette  
Secrétaire d'arrondissement substitut